

Le 9 janvier 2012

Madame Shaila Anwar  
Greffière de comité  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Madame,

Je désire, par la présente, vous remercier de l'invitation que vous nous avez lancée le 22 décembre 2011 de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je vous suis reconnaissant de cette invitation, mais je tiens à souligner que le gouvernement de l'Alberta n'a pas coutume de comparaître devant des comités de la Chambre des communes ou du Sénat. Il établit plutôt des relations directes avec les gouvernements. Cependant, compte tenu de l'importance de bon nombre des points que renferme le projet de loi C-10, nous avons fait des présentations orales et écrites à des comités parlementaires pour exprimer notre soutien à propos de mesures présentées précédemment qui se retrouvent aujourd'hui dans le projet de loi C-10. Nous parlons ici de mémoires que nous avons présentés par écrit à votre comité relativement au projet de loi C-15 (deuxième session de la 40<sup>e</sup> législature) et de témoignages que nous avons présentés oralement et par écrit au comité de la Chambre des communes qui étudiait le projet de loi C-4 (troisième session de la 40<sup>e</sup> législature). Nous sommes convaincus que les préoccupations que nous avons exprimées dans ces mémoires sont pleinement prises en considération dans le projet de loi C-10.

Par conséquent, le ministère de la Justice de l'Alberta ne présentera pas d'autres observations dans le cadre de votre examen du projet de loi C-10.

Vous remerciant néanmoins de votre invitation, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et procureur général de l'Alberta,

Verlyn Olson, c.r.

c.c. L'honorable Cal Dallas  
Ministre des Relations intergouvernementales, internationales et autochtones